



accord d'entreprise à horaires flexibles

Par **trinity72**, le **27/06/2011** à **18:54**

bonjour,

Je suis salariée depuis plus de 5 ans avec au départ un contrat de travail à horaires fixe : 09h/12h30-13h30/17h30. Dès mon arrivée, j'avais été informée que tous les salariés bénéficiaient d'un accord d'entreprise déterminant le temps de travail en plages variables (08H30-09H30 et 17h00-18h15) et plages fixes (où tous les salariés doivent être à leur poste de travail)sauf pour les manutentionnaires des entrepôts. J'ai donc toujours bénéficié de cette flexibilité car je suis secrétaire.La semaine dernière, au cours d'un entretien "informel" avec mon chef de service (au motif d'une réorganisation : il a reçu individuellement toute son équipe), celui-ci m'a informé de son souhait de me voir arriver à mon poste de travail à 09H00 au plus tard le matin (j'ai l'habitude d'arriver vers 09h15-20, sans pour autant d'ailleurs partir à 17h30 ; "le travail devant, quoiqu'il en soit être effectué". Aujourd'hui, je lui ai donc adressé un mail lui demandant de me confirmer tout d'abord mes nouveaux horaires de travail et si j'étais la seule à faire l'objet d'une "réorganisation horaire". Il ne m'a pas répondu. Je précise que je suis donc arrivée à 09h précises ce matin.... mais que dois-je faire? lui renvoyer mon mail avec copie son propre supérieur? A quelle heure dois-je arriver demain matin? est-ce tout simplement légal dès lors que je suis la seule concernée par cette demande? Je précise également que sa demande n'a pas été justifiée par une nécessité de service puisqu'il n'y en a pas.D'avance, je vous remercie de votre aide et de votre (vos) réponse(s).

Bien cordialement

Trinity72

Par **P.M.**, le **27/06/2011** à **21:01**

Bonjour,

Effectivement, une telle décision semble curieuse et demanderait à être justifiée...

Il faudrait savoir si les représentants du Personnel ont été consultés et je vous conseillerais de vous en rapprocher...

Par **trinity72**, le **28/06/2011** à **00:07**

Merci beaucoup tout d'abord de votre réponse... Les d.p.. Oui j'y avais pensé...

Malheureusement il n'y en a qu'un seul pour mon Collège et il semble peu digne de confiance.. En tout cas merci encore d'avoir pris le temps de me lire et de m'avoir répondu .

Bien cordialement